



DISPOSITIF "VÉLOS SOLIDAIRES"

FICHE EXPLICATIVE à destination des partenaires instructeurs

Qu'est-ce que le dispositif "vélos solidaires" ?

La loi d'Orientation des Mobilités a réaffirmé le droit à la mobilité partout et pour tous. Dans le cadre du dispositif "vélos solidaires", Veloop a pour mission de proposer à la vente des vélos reconditionnés et garantis au prix le plus accessible possible pour les personnes en situation de fragilité socio-économique (le reste à charge par vélo doit être au maximum de 50€, plusieurs demandes par foyer sont possibles).

Quels sont les critères d'accès ?

Toute personne :

- habitant l'une des 22 communes de Tours Métropole Val de Loire + les communes de la Ville aux Dames, Vernou-sur-Brenne et Vouvray.
- ET justifiant d'un quotient familial inférieur à 900.

Quelles sont les modalités d'accès ?

- Compléter le formulaire de demande dispositif "vélos solidaires".
La taille de chaque demandeur est à remplir pour permettre à Veloop de proposer le(s) vélo(s) adapté(s).
L'évaluation de l'instructeur est essentielle pour cibler au mieux la demande.
- Joindre un justificatif d'identité, un justificatif de ressources (attestation CAF, dernier avis d'imposition, trois derniers bulletins de salaire, attestation ADA...), et un justificatif de domicile (ou une attestation d'hébergement ou de domiciliation).
- Envoyer le formulaire et les justificatifs à l'adresse mail : contact@veloop.fr.
A noter que toute demande incomplète ne sera pas étudiée.
- Après étude de la demande, si accord, un bon sera envoyé à l'instructeur de la demande et au demandeur lui-même pour que celui-ci réceptionne son vélo dans les locaux de Veloop au 1 bis rue des Hautes Marches 37520 LA RICHE.



DISPOSITIF "VÉLOS SOLIDAIRES"

FICHE EXPLICATIVE à destination des partenaires instructeurs

Qu'est-ce que le dispositif "vélos solidaires" ?

La loi d'Orientation des Mobilités a réaffirmé le droit à la mobilité partout et pour tous. Dans le cadre du dispositif "vélos solidaires", Veloop a pour mission de proposer à la vente des vélos reconditionnés et garantis au prix le plus accessible possible pour les personnes en situation de fragilité socio-économique (le reste à charge par vélo doit être au maximum de 50€, plusieurs demandes par foyer sont possibles).

Quels sont les critères d'accès ?

Toute personne :

- habitant l'une des 22 communes de Tours Métropole Val de Loire + les communes de la Ville aux Dames, Vernou-sur-Brenne et Vouvray.
- ET justifiant d'un quotient familial inférieur à 900.

Quelles sont les modalités d'accès ?

- Compléter le formulaire de demande dispositif "vélos solidaires".
La taille de chaque demandeur est à remplir pour permettre à Veloop de proposer le(s) vélo(s) adapté(s).
L'évaluation de l'instructeur est essentielle pour cibler au mieux la demande.
- Joindre un justificatif d'identité, un justificatif de ressources (attestation CAF, dernier avis d'imposition, trois derniers bulletins de salaire, attestation ADA...), et un justificatif de domicile (ou une attestation d'hébergement ou de domiciliation).
- Envoyer le formulaire et les justificatifs à l'adresse mail : contact@veloop.fr.
A noter que toute demande incomplète ne sera pas étudiée.
- Après étude de la demande, si accord, un bon sera envoyé à l'instructeur de la demande et au demandeur lui-même pour que celui-ci réceptionne son vélo dans les locaux de Veloop au 1 bis rue des Hautes Marches 37520 LA RICHE.

Quels sont les types de vélos ?

Les vélos présentés ci-dessous ont pour but de guider les demandeurs dans leur demande. Il s'agit d'indications qui n'engagent pas Veloop sur le vélo qui sera remis au demandeur. Dans la mesure du possible, le demandeur pourra choisir entre plusieurs vélos qui lui seront proposés.

Présentation des principaux types de vélos (non contractuel)



Vélo de ville : position droite, passage de jambe facile

VTT : vélo passe partout avec beaucoup de vitesses, position légèrement penchée vers l'avant



VTC : vélo polyvalent, nombre de vitesses variable, position plus ou moins penchée suivant le vélo

Sous réserve de disponibilité et de compatibilité avec le vélo, des accessoires peuvent être installés sur le vélo : porte-bagages, garde-boue, panier, éclairage à dynamo...

Quels sont les équipements proposés ?

L'aide accordée par le dispositif "vélos solidaires" concerne uniquement les vélos. Le financement des options doit être assuré par le demandeur ou des aides complémentaires.

DEMANDES OPTIONNELLES (hors prise en charge du dispositif, tarifs indicatifs)

Equipements de sécurité neufs

- Casque adulte (15€)
- Casque enfant (15€)
- Gilet réfléchissant (4,50€)
- Eclairage à piles (8€)
- Eclairage USB (15€)

Equipements contre le vol neufs

- Antivol en U (13,50€)
- Axes de roues et selle antivol (13€)
- Antivol spirale à code (8€)

Equipements de transport des enfants neufs

- Siège enfant 9 à 22 kg (30€)

Renseignements : contact@veloop.fr / 06 60 59 35 30

Quels sont les types de vélos ?

Les vélos présentés ci-dessous ont pour but de guider les demandeurs dans leur demande. Il s'agit d'indications qui n'engagent pas Veloop sur le vélo qui sera remis au demandeur. Dans la mesure du possible, le demandeur pourra choisir entre plusieurs vélos qui lui seront proposés.

Présentation des principaux types de vélos (non contractuel)



Vélo de ville : position droite, passage de jambe facile

VTT : vélo passe partout avec beaucoup de vitesses, position légèrement penchée vers l'avant



VTC : vélo polyvalent, nombre de vitesses variable, position plus ou moins penchée suivant le vélo

Sous réserve de disponibilité et de compatibilité avec le vélo, des accessoires peuvent être installés sur le vélo : porte-bagages, garde-boue, panier, éclairage à dynamo...

Quels sont les équipements proposés ?

L'aide accordée par le dispositif "vélos solidaires" concerne uniquement les vélos. Le financement des options doit être assuré par le demandeur ou des aides complémentaires.

DEMANDES OPTIONNELLES (hors prise en charge du dispositif, tarifs indicatifs)

Equipements de sécurité neufs

- Casque adulte (15€)
- Casque enfant (15€)
- Gilet réfléchissant (4,50€)
- Eclairage à piles (8€)
- Eclairage USB (15€)

Equipements contre le vol neufs

- Antivol en U (13,50€)
- Axes de roues et selle antivol (13 €)
- Antivol spirale à code (8€)

Equipements de transport des enfants neufs

- Siège enfant 9 à 22 kg (30€)

Renseignements : contact@veloop.fr / 06 60 59 35 30